



ski



Fédération Francophone Belge de Ski
Fédération Royale Belge de Ski

2009-10/2

VADEMECUM
VADEMECUM

COURSES BELGES


Le calendrier des courses peut être consulté sur www.ski.be ou www.fski.be ou www.vssf.be On peut aussi le demander au secrétariat de la FRBS (03/286.07.85).

Le championnat de Belgique de descente se fait avec le championnat de France de descente.

REGLEMENT FRBS – LISTE DES POINTS

1. FRBS LISTE DES POINTS

1.1. GENERALITES

- 
- 1.1.1. Seuls les coureurs ayant une licence belge sont repris sur la liste des points de la FRBS
 - 1.1.2. Avant le début de la saison, ces coureurs sont tenus de payer (via leur club) leur inscription à la liste des points FRBS afin d'y être repris.
 - 1.1.3. Le classement des skieurs alpins Belges est déterminé en fonction des points obtenus lors des courses FIS et Belges.
 - 1.1.4. Ce classement donne une valeur de principe déterminée par le calcul de la note forfaitaire maximale effectué par la Fédération Internationale de Ski (FIS). Cette note forfaitaire maximale par discipline est :
Slalom : 145, Slalom Géant : 200, Super G : 250 Descente : 310.
 Les coureurs qui sont sous ces limites sont appelés : coureurs classés. Pour les coureurs qui dépassent ces limites, la liste est gardée pour information.
 - 1.1.5. Chaque coureur qui satisfait au point 1.1.1 et 1.1.2 est repris dans la liste des points dès qu'il ou elle a obtenu un résultat.

2. COURSES ET PARTICIPANTS

2.1. COURSES.

- 2.1.1. Seules les courses reconnues par le Conseil d'Administration de la FRBS sont prises en considération.
- 2.1.2. Ces compétitions répondront le plus possible aux règlements FIS.
- 2.1.3. Le matériel adéquat pour les différents types de disciplines (ski-casque) est obligatoire sous peine de DISQUALIFICATION.
- 2.1.4. Il est très important que les organisateurs de courses belges transmettent, en version digitalisée, les résultats (points = points de la course + pénalité) **dans les 2 semaines** suivant la compétition à secretary@ski.be et au président de la CNCSA. A cette seule condition, le résultat pourra être homologué. Ensuite, il sera pris en compte pour le calcul de la prochaine liste des points de la FRBS.
- 2.1.5. Le lien ci-dessous, permettra aux clubs organisateurs de calculer d'une manière indentique les pénalités pour toutes les courses belges.

www.fis-ski.com/data/document/penaltycalculation.pdf

2.2. PARTICIPANTS.

- 2.2.1. Le participant doit être membre de la FFBS, OSVW ou VSSF.
- 2.2.2. La participation d'autres Fédérations telles que décrites au point 2.2.1, est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de la FRBS sur proposition de la CNCSA.

- 2.2.3. Les points des coureurs de nationalité étrangère qui participent aux courses sans être en possession d'une licence belge ne seront pas pris en compte pour le calcul DES PENALITES.

3. MODE DE CALCUL



3.1. POINTS DE COURSE.

Calcul :

La façon de calculer est identique à celle de la FIS.

Le calcul des pénalités sera identique à celui appliqué par la FIS.

Listes :

Comme chez la FIS, les points sont valables pendant 365 jours plus la parution d'une liste. Celle-ci sera établie à date fixe : c.a.d. le 20 novembre, le 20 janvier, le 20 février et le 20 avril. Ceci signifie qu'après chaque série de courses (Kaunertal, Le Corbier, St Johann, Val Thorens/CB), une nouvelle liste de points paraîtra. Les points de chaque série de courses seront remplacés par ceux de la saison en cours.

Coureurs avec points FIS :

Les coureurs qui possèdent des points FIS paraîtront toujours dans la liste avec leurs points FIS.

3.1.1. Le résultat de chaque course est transformé en points selon la formule FIS :

$$P = \frac{F \times T_x}{T_o} - F \quad (\text{ou}) \quad P = \left(\frac{T_x}{T_o} - 1 \right) \times F$$

P = Points de Course

T_o = Temps du vainqueur en secondes et centièmes

T_x = Temps du concurrent

F = Paramètre de la discipline

3.1.2. Dans cette formule, plusieurs paramètres (par discipline) sont appliqués :

Slalom : **610** Slalom Géant : **880** S-G : **1030** Descente : **1350**

3.2. CALCUL DE LA PENALITE

3.2.1. *Calcul des pénalités*

Les pénalités se calculent sur la base de la liste en vigueur.

3.2.2. *Les cinq meilleurs concurrents ayant pris le départ*

On recherche les points des cinq meilleurs concurrents de la liste des points ayant pris le départ (classés, disqualifiés, abandons et absents au départ de la 2ème manche). Les concurrents avec le statut (DNS1) ne sont pas pris en considération. Lorsque ces points sont supérieurs à la note forfaitaire maximale, cette dernière note sera retenue pour le calcul de la pénalité.

3.2.3. *Les cinq meilleurs concurrents classés*

Parmi les dix premiers de la compétition on recherche les cinq concurrents ayant les meilleurs points.

Lorsque ces points sont supérieurs à la note forfaitaire maximale ou qu'ils manquent, la note forfaitaire max. sera retenue pour le calcul de la pénalité.

3.2.4. *Moins que cinq concurrents : note forfaitaire maximale*

Lorsque parmi les dix premiers de la liste des résultats figurent moins que cinq concurrents avec des points ou lorsque moins que cinq concurrents ayant pris le départ n'ont pas de points, une note forfaitaire maximale sera attribuée aux concurrents les moins bien classés ou aux concurrents restants :

Descente : 310 points - Super-G : 250 points

Slalom : 145 points - Slalom géant : 200 points

S'il y a moins que trois concurrents avec des points parmi les cinq comptant pour le calcul de la pénalité, la compétition ne sera pas validée.

Au moins trois concurrents doivent avoir des points, quel que soit leur nombre, et au moins cinq concurrents doivent être classés.

3.2.5. *Deux ou plusieurs concurrents au 10ème rang*

Lorsque deux ou plusieurs concurrents sont classés au 10ème rang de la liste des résultats, on retient pour le calcul de la pénalité les cinq concurrents ayant les meilleurs points.

3.2.6. *Deux ou plusieurs concurrents à égalité de points en 5ème position*

Lorsque deux ou plusieurs concurrents sont à égalité de points FIS en 5ème position pour le calcul de la pénalité, on retient le concurrent ayant les points de course les plus élevés. Raison : meilleure pénalité.

3.2.7. *Mode de calcul*

- Les cinq meilleurs points ou la note forfaitaire maximale des dix classés (= somme A) et des cinq meilleurs concurrents de la liste des points ayant pris le départ (= somme B) sont additionnés. Ensuite on additionne les points de course des cinq concurrents avec les meilleurs points (= somme C). Lorsque les points des courses sont supérieurs à la note forfaitaire maximale on retiendra la valeur maximale pour la discipline

concernée (DH 310, SL 145, GS 200, SG 250).

- Ensuite on soustrait le total des points de course de la somme des cinq meilleurs points des dix classés et des cinq meilleurs concurrents de la liste des points ayant pris le départ et on divise ce résultat par dix (somme A + somme B - somme C : 10).

- Les points de course des 5 meilleurs points FIS parmi les 10 premiers à l'arrivée sont pris en considération pour le calcul du terme C

3.2.8. *Arrondissement des pénalités*

La pénalité calculée jusqu'à 4/1000 est à arrondir au centième inférieur et à partir de 5/1000 à arrondir au centième supérieur (exemple : 13.654 = 13.65 ou 21.849 = 21.85).

www.fis-ski.com/data/document/penaltycalculation.pdf

QuickTime™ is an
Apple Computer, Inc.
registered trademark.

POINTS DE LA COMPÉTITION

3.2.9. La pénalité s'ajoute aux points de course pour déterminer les points FRBS pour le coureur concerné dans cette course.

Explication : les points de la compétition sont donc les points de la course (voir 3.1) augmentés des pénalités de la course (voir 3.2).

Exemple : coureur A gagne la course et obtient

0,00	point de course
+2,91	pénalités de course
= 2,91	points de la compétition

3.3. LES POINTS DANS LA LISTE

3.3.1. Par discipline il sera tenu compte d'au moins un résultat obtenu par le coureur dans le courant de la saison.

3.3.2. Les points de la première liste de la saison, sont considérés comme un résultat.

4. MISE A NIVEAU FIN DE SAISON

4.1. A la fin de la saison, les résultats du coureur sont comparés entre eux et calculés de la façon suivante.

- Les points de départ sont augmentés d'un double supplément : 44%
 - Pour le Slalom : minimum 8 et maximum 28
 - Pour le Géant, Super-G et Descente : minimum 8 et maximum 40
- Le meilleur résultat est augmenté d'un supplément unique : 22%
 - Pour le Slalom : minimum 8 et maximum 28
 - Pour le Géant, Super-G et descente : minimum 8 et maximum 40
- La moyenne des 2 meilleurs résultats.
- Le plus petit nombre de ces 3 calculs compte comme résultat final de fin de saison.

4.2. L'ancienne mise à zéro ne peut plus être appliquée à la lettre parce que les coureurs FIS paraissent dans la liste avec leurs actuels points FIS.

Ce système est appliqué afin de donner à nos skieurs "non FIS", une image la plus correcte possible de leur situation par rapport au classement international.

En effet, il n'est pas possible de transformer aveuglément les points nationaux en points FIS. Les circonstances telles l'ordre de départ, le niveau de difficulté des pistes et du parcours, la longueur des slaloms etc. sont très différentes.

Après quelques adaptations au cours des dernières années, on constate que cette manière de calculer s'approche de la réalité. Cela, plus souvent que l'on s'y attendait.

Cependant, après une série de courses (fin de saison), il est nécessaire d'apporter une correction à la liste des points.

Cette correction est faite en comparant les points FIS et les points Nationaux, obtenus par un certain nombre de coureurs FIS représentatifs (le plus grand nombre possible). Un skieur est représentatif lorsqu'il participe, au moins, à deux courses dans la même discipline.

La différence entre les points FIS et les points Nationaux détermine le supplément ou la déduction à appliquer au résultat de fin de saison.

S'il n'est pas possible d'apporter une correction parce qu'il n'y a pas suffisamment de participation de coureurs FIS, un groupe de spécialistes se réunira pour déterminer, malgré tout, une correction.

5. STATUTS SPECIAUX

5.1. BLESSES

5.1.1. Concept "STATUT DE BLESSE"

Pour bénéficier du statut de "Blessé", les coureurs classés qui se blessent durant un entraînement ou lors d'une compétition nationale ou FIS, sont tenus d'envoyer une attestation médicale à la FRBS endéans les 8 (huit) jours. Dès la reprise des compétitions, ils envoient une attestation de guérison. La FRBS peut, si nécessaire, demander un examen médical complémentaire par l'intermédiaire du COIB.

5.1.2. Concept "PENALITE UNIQUE"

La pénalité unique s'élève à 22 % des points FRBS du coureur dans la discipline, avec un minimum de 4 points et un maximum de 26 points pour la descente, 14 pour le slalom, 20 pour le slalom géant et le Super-G. (règlement FIS)

5.1.3. Points sous le statut de Blessé

5.1.3.1. Dès que le coureur blessé a rentré une attestation médicale, une pénalité unique sera ajoutée aux points FRBS du coureur. (règlement FIS). Cela, sans porter préjudice aux dispositions de l'article 5.1.3.2

5.1.3.2. Si un coureur obtient des résultats pendant son statut de Blessé, la pénalité sera calculée en tenant compte du meilleur résultat calculé entre :

- Le calcul normal des points
- Le calcul des points au moment de la blessure + une pénalité unique.

5.1.3.3. Si la durée du statut de Blessé excède une année, une pénalité unique sera appliquée annuellement.

5.1.4. Les autres blessés que ceux désignés sous le statut de Blessé peuvent bénéficier (*moyennant une attestation médicale*) d'une pénalité limitée comme au point 5.1.3.2. Cette règle s'éteint automatiquement dès la reprise à une compétition.

6. INSERTION ET RETRAIT DE LA LISTE DES POINTS

6.1. INSERTION

6.1.1. Chaque coureur qui répond au point 1.1.

6.1.2. Chaque coureur qui a obtenu, au moins, un résultat en compétition est repris sur la liste des points.

6.2. RETRAIT

6.2.1. En cas de non-paiement de l'inscription FRBS

6.2.2. Lorsqu'un coureur n'a pas participé, durant 2 saisons, à une course belge.

7. UTILISATION DE LA LISTE DES POINTS

7.1. La liste donne le classement des coureurs belges. La liste détermine l'ordre des départs des courses belges. Elle constitue la référence pour les sélections et la détermination des critères de sélection.

8. COMMENTAIRES

8.1. COMMENT PEUT-ON AMELIORER SES POINTS PENDANT LA SAISON ?

8.1.1. Grâce à un meilleur résultat : le coureur est repris dans la nouvelle liste avec la moyenne entre les points de départ et sa nouvelle prestation.

Exemple : le coureur obtient 138 points. Sur la liste, il avait 168 points. Il obtient 153 points. $(138+168)/2$

8.1.2. Grâce à la moyenne de 2 meilleurs résultats au cours de la même liste.

Exemple : le coureur a 168 points. Il obtient un résultat à 138 points et un autre à 130 points. Sur la nouvelle liste il aura 134 points. $(138+130)/2$

8.2. ATTENTION !

8.2.1. Le coureur, affilié à un club belge, qui n'a pas renouvelé sa cotisation au 15 octobre et/ou n'a pas payé son inscription sur la liste des points de la FRBS, ne sera pas repris sur la nouvelle liste des points.

8.2.2. L'équipement mis à disposition par la FRBS doit être porté obligatoirement lors des compétitions à l'étranger.

8.3. ORDRE DE DEPART LORS DES COMPETITIONS BELGES (NON FIS)

8.3.1. L'ordre de départ des 15 premiers coureurs hommes/dames, est tiré au sort parmi les coureurs inscrits qui ont le moins de points pour autant qu'ils soient en-dessous de la note forfaitaire maximale de la discipline (SL 145 pts, GS 200 pts, SG 250 pts Descente 310 pts). Ensuite, les coureurs partent suivant leurs points. Finalement, les coureurs sans points, partent selon la catégorie d'âge : benjamins, minimes, juniors, seniors, vétérans. L'ordre de départ est tiré au sort dans chaque catégorie d'âge. Lors de la première manche, il faut déterminer un ordre logique lors du tirage au sort.

8.3.2. L'ordre de départ de la 2^e manche, dames ou hommes, est BIBOR 15. Cette valeur peut être augmentée (30 maximum) ou diminuée (5 minimum) par le DT selon l'écart des points des participants

8.4. DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription pour les coureurs belges est fixé à 25 € par personne et par course. 20 € iront au club organisateur et 5 € reviendront à la Commission.

Pour les compétitions minimes et benjamins, le droit d'inscription est fixé à 20 € (15 € et 5 €)

8.5. NOMBRE DE COMPETITIONS

Par saison, un maximum de 4 semaines de compétition pourra être organisé. Ces compétitions ne pourront être organisées pendant 2 semaines d'affilée.

8.6. CATEGORIES D'AGE POUR LES COMPETITIONS BELGES ET INTERNATIONALES.

2009 - 2010

BENJAMIN	1998 ou 1997
MINIME	1996 ou 1995
JUNIOR I	1994 ou 1993
JUNIOR II	1992 à 1990
SENIOR	1989 à 1980
VETERAN	1979 et avant

2010 - 2011

BENJAMIN	1999 ou 1998
MINIME	1997 ou 1996
JUNIOR I	1995 ou 1994
JUNIOR II	1993 à 1991
SENIOR	1990 à 1981
VETERAN	1980 et avant

8.6.1. Au niveau international on ne parle pas de seniors et de vétérans mais de coureurs licenciés.

LISTE DES POINTS FRBS

La liste la plus récente se trouve sur www.ski.be, ou www.vssf.org ou est à demander au secrétariat de la FRBS (03/286.07.85).

CRITERES DE SELECTION EQUIPE NATIONALE BELGE

10. CRITERES DE SELECTION

10.1. TABLEAU

Dans ce tableau, toutes les valeurs, à partir de junior, sont FIS. Chez les minimes et les benjamins, les points sont FRBS comparables à des points FIS.

SEUILS (*pour sélection au 31/08/09 et pendant la saison 2009-2010*)

	A	JEUNES								
		JUNIORS					MINIMES	BENJAMINS		
		1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
DESCENTE	<80	<90	<100	<110	<120	<130				
SUPER-G	<60	<70	<80	<90	<100	<110	<130	<160	<180	<200
SLALOM GEANT	<50	<60	<70	<80	<90	<100	<130	<160	<180	<200

SLALOM	<50	<60	<70	<80	<90	<100	<130	<160	<180	<200
---------------	-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------	------

SEUILS (*pour sélection au 31/08/10 et pendant la saison 2010-2011*)

	A	JEUNES									
		JUNIORS					MINIMES		BENJAMINS		
		1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	
DESCENTE	<80	<90	<100	<110	<120	<130					
SUPER-G	<60	<70	<80	<90	<100	<110	<130	<160	<180	<200	
SLALOM GEANT	<50	<60	<70	<80	<90	<100	<130	<160	<180	<200	
SLALOM	<50	<60	<70	<80	<90	<100	<130	<160	<180	<200	

10.2. CRITERES DE SELECTION

Equipe - A

- Obtenir, dans 1 discipline, les points équivalents ou inférieurs inscrits dans la colonne A. Prendre le départ de 2 courses Belges non FIS, c.a.d. : Kaunertal, Le Corbier, St Johann, Val Thorens. De plus, la participation au championnat de Belgique est obligatoire.

Equipe Junior

- Obtenir, dans 1 discipline, les points équivalents ou inférieurs inscrits dans la colonne correspondante à l'année de naissance. Prendre le départ de 4 courses Belges non FIS, c.a.d. : Kaunertal, Le Corbier, St Johann, Val Thorens. De plus, la participation au championnat de Belgique est obligatoire.

Equipes Minimales et Benjamins

- Equipe A
Obtenir, dans 1 discipline, les points équivalents ou inférieurs inscrits dans la colonne correspondante à l'année de naissance. Prendre le départ de 4 courses Belges non FIS, c.a.d. : Kaunertal, Le Corbier, St Johann, Val Thorens. De plus, la participation au championnat de Belgique est obligatoire.
- Equipe B
Obtenir, dans 1 discipline, les points équivalents ou inférieurs inscrits dans la colonne correspondante à l'année de naissance + 1 an. (exemple : le coureur né en 1996, doit atteindre les points définis dans la colonne de l'année 1997)
Prendre le départ de 4 courses Belges non FIS, c.a.d. : Kaunertal, Le Corbier, St Johann, Val Thorens. De plus, la participation au championnat de Belgique est obligatoire.

Les coureurs qui atteignent les critères de sélection pour l'équipe nationale dans une discipline sont considérés avoir atteint les critères pour les autres disciplines.

Les coureurs qui atteignent les critères de sélection pour l'équipe nationale en cours de saison, ne peuvent prétendre à l'équipement ou à un éventuel soutien financier prévu en début de saison !

10.3. INTERDICTION DE PARTICIPATION

- 10.3.1. La DESCENTE est interdite aux Minimes et Benjamins.
- 10.3.2. La DESCENTE est autorisée aux Juniors avec moins de 120 points FIS en Super-G et moins de 100 points FIS en Slalom Géant. L'équipement adéquat est obligatoire.
- 10.3.3. Le SUPER-G est autorisé aux Benjamins et aux Minimes qui ont moins de 200 points FRBS en SLALOM GEANT. L'équipement adéquat est obligatoire.

10.4. EXCLUSION DE L'EQUIPE NATIONALE

- 10.4.1. Le coureur qui n'a pas renouvelé sa cotisation auprès de sa Ligue.
- 10.4.2. Les coureurs qui ne suivent pas le règlement d'inscription.
- 10.4.3. Les coureurs qui ne représentent pas dignement ou sportivement la Fédération Royale Belge de Ski.
- 10.4.4. A la demande motivée de la Ligue auquel appartient le coureur.

L'exclusion de la sélection signifie que le coureur doit rendre tous les avantages reçus. (équipement, vêtements, avantages financiers etc.)

SELECTIONS NATIONALES

11. SELECTION :

La liste la plus récente se trouve sur www.ski.be, ou www.vssf.org ou est à demander au secrétariat de la FRBS (03/286.07.85).

PRESELECTIONS NATIONALES

12. PRESELECTIONS

12.1. GENERALITES :

- 12.1.1. Sur base de la liste des points FIS de la fin de la saison.
- 12.1.2. La CNCSA reste souveraine en ce qui concerne les sélections définitives des coureurs présélectionnés.
- 12.1.3. La sélection définitive pour les championnats du monde juniors et seniors s'effectue sur base de la liste FIS qui paraît début Janvier. La sélection définitive des minimes et benjamins s'effectue sur base de la 2e liste des points FRBS.
- 12.1.4. La sélection définitive est faite par la CNCSA
- 12.1.5. Si un coureur refuse de participer à un championnat du monde pour lequel il est sélectionné par la CNCSA, il/elle sera suspendu(e) pour une période de 2

mois. Pendant la suspension, le coureur ne sera inscrit à aucune course FIS par le responsable des inscriptions. Si le coureur peut prouver que sa non-participation relève d'un cas de force majeure, la suspension sera levée. Seule la Commission jugera de la légitimité du cas de force majeure.

- 12.1.6. Seuls les coureurs sélectionnés en début de saison dans les équipes nationales ont droit au soutien financier de la CNCSA. Les coureurs qui obtiennent leur sélection en cours de saison n'ont pas droit à ce soutien mais peuvent participer aux courses internationales.

12.2. CHAMPIONNATS DU MONDE (Seniors)

- 12.2.1. Etre membre de la sélection nationale.
- 12.2.2. Maximum 4 Belges par discipline.
- 12.2.3. Les membres de l'équipe nationale Senior sont obligés de participer aux championnats du monde Senior. D'autres coureurs peuvent éventuellement être sélectionnés.
Pour participer aux courses de vitesse, les coureurs doivent avoir moins de 60 points FIS en Super-G et moins de 80 points FIS en Descente. Même s'ils ont obtenu ces points, ils ne sont pas obligés de participer à ces compétitions.
- 12.2.4. Les membres de l'équipe nationale A qui sont toutefois encore Junior, ne sont pas obligés de participer aux championnats du monde Senior.

12.3. CHAMPIONNATS DU MONDE (Juniors)

- 12.3.1. Etre membre de l'équipe nationale Junior.
- 12.3.2. Maximum 4 Belges par discipline.
- 12.3.3. Les membres de l'équipe nationale Junior sont obligés de participer aux championnats du monde Junior.
Pour participer aux courses de vitesse, les coureurs doivent avoir moins de 60 points FIS en Super-G et moins de 80 points FIS en Descente. Même s'ils ont obtenu ces points, ils ne sont pas obligés de participer à ces compétitions.

12.4. COMPETITIONS POUR JEUNES - EQUIPE NATIONALE (benjamins-minimes)

- 12.4.1. Tous les Minimes et Benjamins qui font partie de l'équipe nationale des jeunes.
- 12.4.2. Par rapport au nombre de places (souvent 10), la CNCSA établira la liste des participants.
- 12.4.3. La F.R.B.S. organisera l'encadrement et le déplacement de 3 courses FIS ENFANTS I et II pour les membres de l'équipe nationale A des Jeunes.
Lors de ces courses FIS, l'ordre de départ se fera selon le classement des points FRBS. Cependant, la CNCSA reste souveraine et peut décider d'un ordre de départ différent. Cette décision sera prise en considérant les qualités et les prestations sportives du coureur au niveau international. Dans ce cas, la commission communiquera l'ordre des départs aux coureurs.
Les autres courses, non retenues par la F.R.B.S., sont accessibles uniquement aux Jeunes sélectionnés en équipe A et B. Ils doivent suivre le règlement d'inscription aux courses FIS.

QUELQUES REGLES IMPORTANTES

20. REGLEMENTS IMPORTANTS

Tous les règlements FIS sont d'application. On peut les consulter sur :
www.fisski.com (Ski Alpin – Règles - Règlements)

20.1. CODE DE BONNE CONDUITE DES COUREURS BELGES

20.1.1. SELECTION

- 20.1.1.1. Les critères de sélection pour faire partie d'une équipe nationale sont déterminés par la commission ad hoc et adoptés par le Conseil d'administration de la FRBS.
- 20.1.1.2. Chaque coureur a le droit de refuser sa sélection. Personne n'est obligé de faire partie de l'équipe nationale. Les membres des équipes nationales c à d ceux qui remplissent les critères et qui choisissent d'intégrer l'équipe ont une série de droits et d'obligations.

20.1.2. REGLES DE BONNE CONDUITE ET ENGAGEMENTS EN CAS DE PARTICIPATION A DES STAGES ET COMPETITIONS A L'ETRANGER.

20.1.2.1. REGLES GENERALES

Chaque athlète est responsable de son propre matériel.

Les règlements d'ordre intérieur propres à chaque hôtel, pension, résidence doivent être strictement observés par chacun, notamment, la préparation et le rangement du matériel, le respect des heures de sommeil, etc.

L'athlète doit respecter le propriétaire ou le gérant et le personnel de l'établissement qui l'héberge ainsi que les autres invités. Il doit notamment se conduire correctement lors des repas.

Lors des compétitions belges ou internationales, le compétiteur doit se comporter comme ambassadeur de son pays. Il doit se comporter loyalement vis-à-vis de la FRBS et ne pas émettre des avis ou considérations négatives au sujet de sa propre fédération auprès d'instances internationales (FIS, IBU, etc.), nationales (COIB), régionales ou communautaires (Adeps, Bloso, Ministères, etc.) ainsi qu'auprès de la presse et des médias (journaux, radio TV, magazines, Internet, etc.).

L'athlète ne pourra émettre des commentaires écrits négatifs, des remarques verbales, ni avoir des attitudes déplacées et des comportements agressifs vis-à-vis d'autres athlètes, entraîneurs, membres du jury, organisateurs et responsables de courses.

L'athlète respectera le code de bonne conduite des instances internationales (FIS, IBU, etc.) notamment le port du casque, du dossard, etc.

L'athlète ne participera pas à une compétition en cas de blessure.

20.1.2.2. REGLES SUPPLEMENTAIRES POUR TOUS LES COUREURS

Aucun médicament ne sera pris sans que l'entraîneur, le coach ou l'accompagnateur en ait pris connaissance.

L'usage du tabac, de l'alcool, de drogue ou d'autres produits interdits est

strictement prohibé pendant les stages ou les compétitions.

Cependant, si des médicaments sont prescrits pour raison de santé, l'entraîneur, le coach ou l'accompagnateur en seront informés avant le début du stage ou des courses.

Si l'équipe nationale est fournie en équipement uniforme, celui-ci sera porté à la suite de toute demande de l'entraîneur, du coach ou de l'accompagnateur.

L'entraîneur, le coach ou l'accompagnateur décident en fonction des courses ou des entraînements l'heure à laquelle les athlètes doivent dormir. Cette décision sera irrévocable.

Les athlètes doivent participer aux activités de groupe comme les cérémonies d'ouverture ou de clôture, si l'entraîneur, le coach ou l'accompagnateur le juge utile.

L'athlète doit s'occuper de son hygiène personnelle c à d prendre sa douche journalière, se nourrir sainement (fruits, légumes) et s'habiller proprement. Il accepte d'être contrôlé par l'entraîneur, le coach ou l'accompagnateur dans ce domaine.

20.1.2.3. COMPORTEMENT VIS-À-VIS DES AUTRES MEMBRES DE L'EQUIPE.

Les athlètes respectent les autres membres de l'équipe.

Ils ne peuvent se permettre aucun commentaire sur les prestations des autres membres de l'équipe, ni pendant les entraînements, ni pendant les courses.

Les membres de l'équipe respectent le matériel et l'équipement des autres membres.

Ils respectent aussi le sommeil d'autrui.

20.1.2.4. COMPORTEMENT VIS-À-VIS DES AUTRES EQUIPES.

Les membres de l'équipe nationale ainsi que tous les athlètes belges qui participent à des compétitions régionales, nationales ou internationales doivent respecter les membres et les dirigeants des autres équipes.

20.1.2.5. COMPORTEMENT VIS-À-VIS DES ENTRAINEURS, COACH ET ACCOMPAGNATEURS.

Les membres de l'équipe nationale doivent respecter leur propre entraîneur, coach ou accompagnateur.

Ils les informent immédiatement de tout problème qui a ou pourrait surgir (santé, blessure, stress, disputes, etc.)

Ils respectent leur décision.

Les membres de l'équipe nationale doivent être motivés pour les entraînements et les activités pendant les stages ou les périodes de course.

20.1.2.6. COMPORTEMENT VIS-À-VIS DES ORGANISATEURS DE COURSES OU D'EVENEMENT.

Les membres de l'équipe nationale et tous les athlètes qui participent à des compétitions doivent respecter les organisateurs de cet événement ainsi que les membres du jury et les volontaires qui aident l'organisateur.

Si un athlète conteste une décision ou un résultat, il doit immédiatement en informer son entraîneur, coach ou accompagnateur qui seul a le pouvoir de déposer une réclamation ou pas.

L'athlète suivra la procédure d'inscription aux courses FIS telle que prévue dans le vade-mecum.

20.1.2.7. **COMPORTEMENT DES PARENTS DES COUREURS QUI PARTICIPENT À DES COMPETITIONS.**

Les parents ne peuvent s’immiscer dans les aspects sportifs ou organisationnels ni pendant les entraînements, ni pendant les courses. Dans la mesure des possibilités, les parents logent dans un hôtel différent que celui de leurs enfants.

Les parents doivent respecter les autres athlètes. Ils respectent et ne commentent pas les décisions des coaches.

20.1.2.8. **INFRACTIONS.**

En cas d’infraction vis-à-vis d’une ou plusieurs règles du présent règlement, le coureur sera convoqué devant une commission judiciaire où il devra s’expliquer.

Chaque partie sera entendue.

Cette commission sera composée :

du président de la FRBS ou son délégué ;

du président de la FFBS ou son délégué ;

du président de la VSSF ou son délégué ;

du président de la OSWV ou son délégué.

qui prennent s’il y a lieu une sanction vis-à-vis du coureur en infraction.

La décision de la commission judiciaire est prise en dernier ressort.

Il est à noter que certaines sanctions sont prises par les commissions sportives (ex : inscriptions aux courses).

20.1.2.9. **SANCTIONS.**

Les sanctions qui pourront être appliquées seront :

- la suspension à toute participation aux courses régionales, nationales ou internationales.

- le retrait de l’équipe nationale.

- la non-prolongation de la licence FIS.

20.2. **COMPETITION ET EQUIPEMENT**

20.2.1. Les Minimes ne peuvent participer à plus de 8 évènements internationaux par saison, les Benjamins à plus de 4.

20.2.2. Les Juniors I peuvent participer à un maximum de 25 courses par saison.

20.2.3. Les vêtements et équipements doivent être conformes aux règlements de la FIS.

20.2.4. Les coureurs qui ont abandonné ou sont disqualifiés au cours de la 1^e manche ne peuvent pas ouvrir la 2^e manche.

20.2.5. Caractéristiques des Skis

www.fisski.com (Ski Alpin – Règles - Règlements)

20.3. **LORS DE LA RECONNAISSANCE**

20.3.1. Il est très important de suivre les directives de l'organisation.

Une de ces possibilités se présentera :

1. Reconnaissance sur les skis dans le tracé du slalom de haut en bas

2. Reconnaissance sur les skis hors du tracé du slalom de haut en bas

3. Reconnaissance sur les skis dans le tracé du slalom de bas en haut
4. Reconnaissance sur les skis hors du tracé du slalom de bas en haut
5. Reconnaissance sans skis dans ou hors du tracé du slalom

20.3.2. Le numéro de dossard doit toujours être visible.

20.3.3. La piste de compétition est toujours fermée avant et après la reconnaissance. Le coureur qui se trouve sur la piste en dehors de la période de reconnaissance peut être disqualifié.

20.3.4. Un coureur peut être disqualifié s'il effectue des virages parallèles dans les portes pendant la reconnaissance.

20.4. AU DEPART

20.4.1. Le port du casque est obligatoire.

20.4.2. Chaque concurrent doit se présenter à temps au départ, selon son numéro de départ. Un coureur sera disqualifié s'il arrive trop tard au départ, sans motif valable. (*Des problèmes techniques avec les skis ou des raisons personnelles ne sont pas des excuses valables*).

20.5. PENDANT LA COURSE

20.5.1. Un coureur qui est gêné dans sa trajectoire doit :

1. Interrompre immédiatement son parcours à l'endroit où il a été gêné.
2. Se rendre auprès du juge de porte le plus proche, lui annoncer qu'il a été gêné et lui demander de reprendre un nouveau départ.
3. Descendre à l'arrivée **sans passer dans les portes et sans franchir l'arrivée.**
4. Se présenter au juge à l'arrivée et/ou au chronométrateur et attendre l'autorisation du jury pour pouvoir reprendre le départ.
5. Après autorisation, se rendre à nouveau au départ et se présenter au juge au départ.
6. Reprendre le départ.

Après un nouveau départ, si le coureur refait une faute, il ne pourra reprendre un nouveau départ. www.fisski.com (Ski Alpin – Règles - Règlements)

20.5.2. Un coureur peut être éliminé de la compétition :

- S'il continue après avoir manqué une porte.
- S'il ne se présente pas à temps au départ.
- S'il prend un faux départ.
- S'il demande un nouveau départ sans motif valable.
- S'il ne passe pas l'arrivée de façon réglementaire.
- S'il enlève ses skis avant la ligne rouge dans l'aire d'arrivée.
- S'il ne s'arrête pas lorsque le drapeau jaune est agité.

20.6. A L'ARRIVEE

20.6.1. Le coureur doit quitter la zone d'arrivée par la sortie officielle. Ceci se produit avec l'équipement complet utilisé lors de la compétition. En cas de d'infraction, le coureur est disqualifié.

20.7. COMMENT PRENDRE UN PORTE DE SLALOM CORRECTEMENT ?

www.fisski.com (Ski Alpin – Règles - Règlements)

COURSES - F.I.S.

21. QUI PEUT PARTICIPER ?

21.1. GENERALITES

21.1.1. Pour participer aux compétitions internationales (excepté les compétitions pour enfants) il faut avoir atteint l'âge de **15 ans** à la fin de l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu. Le coureur pourra donc participer à partir du début de la saison (1^{er} juillet), pour autant qu'il atteigne l'âge de 15 ans avant le 31 décembre.

Il/elle demandera une licence FIS, via son club, au Secrétaire Général de la FRBS.

21.1.2. **Pour obtenir une licence FIS**

- Pour la saison 2009-2010, pas de changement
- Pour la saison 2010-2011, tous les coureurs qui veulent obtenir une licence FIS devront avoir 150 points belges maximum dans une discipline et doivent avoir pris le départ de 4 courses Belges non FIS (c.à.d. Kaunertal, Le Corbier, St Johann, Val Thorens).

21.1.3. **Pour prolonger une licence FIS**

- Pour la saison 2009-2010, pas de changement
- Pour la saison 2010-2011, tous les coureurs qui veulent prolonger une licence FIS devront avoir 150 points belges ou FIS maximum dans une discipline et doivent avoir pris le départ de 4 courses Belges non FIS (c.à.d. Kaunertal, Le Corbier, St Johann, Val Thorens).
- Les coureurs de l'équipe nationale A ne doivent prendre le départ que de 2 courses Belges non FIS (voir rapport du 07.05.2009)
- **EXPLICATIF** – Tous les coureurs licenciés FIS prennent le départ à chaque course belge avec leurs points FIS.
- La pénalité est calculée selon la méthode FIS (voir calcul en annexe).
- À la fin de la saison, une liste de points belges sera établie.
- **Exception** : si un coureur est inscrit à une course belge et que celle-ci est annulée sur place, cette course sera prise en considération sur le plan de la participation

- Toute personne qui ne remplit pas ces critères et qui désire obtenir une licence FIS, peut introduire une demande écrite à la commission qui décidera souverainement

21.2. COUPE DU MONDE

- 21.2.1. Les membres de l'Equipe A
Un Belge (H/F) par course, peut-y participer

21.3. COUPE D'EUROPE

- 21.3.1. Les membres de l'Equipe A
21.3.2. Deux Belges (H/F) par course, peuvent-y participer

21.4. COMPETITIONS FIS

- 21.4.1. Tous les coureurs qui ont une licence FIS, peuvent participer aux compétitions FIS.
21.4.2. Lors de chaque course, seuls 4 Hommes et 6 Dames Belges peuvent participer.
Cette limitation n'intervient pas pour les courses internationales organisées par la Belgique.

21.5. COMPETITIONS CITADINES

- 21.5.1. Tous les coureurs qui ont une licence FIS, peuvent participer aux courses CIT (voir règlement d'inscription). 8 Belges (H/F) peuvent prendre le départ. 15 s'il s'agit d'une course ARNOLD LUNN

22. RÈGLEMENT D'INSCRIPTION AUX COURSES FIS

- 22.1. Les coureurs possédant une licence FIS ont l'obligation d'envoyer leur programme à Monsieur Jean-Marie JONKERS en respectant les délais repris ci-dessous.
Ce document doit être renvoyé soit par email ou courrier daté et signé pour accord.
Pour les coureurs mineurs la signature d'un des parents est obligatoire.
Aucun coureur ne sera inscrit à une course avant que cette formalité ne soit accomplie.

E-mail : jeanmariejonkers@hotmail.com

GSM : 0486/48.64.27

Tél. : 02/411.76.89

Adresse : Av. du Scheutbosch 53/5 – 1080 Bruxelles

Pour une question de transparence, Jean-Marie Jonkers enverra par email à tous les coureurs possédant une licence FIS ayant renvoyé le règlement pour accord, le 12 et le 27 de chaque mois (soit 2 jours après la réception des programmes), un tableau reprenant par type de courses toutes les inscriptions. Cette manière de procéder permettra aux coureurs qui n'ont pas de place de pouvoir choisir une course libre jusqu'à 5 jours avant la réunion du capitaine d'équipe de celle-ci. Il est donc **très important** de respecter les délais ci-dessous pour l'envoi des programmes.

Deux courses, au maximum, pourront être programmées le même jour à deux endroits différents. Les coureurs ne peuvent inscrire à leur programme qu'un maximum de 10 courses (toutes disciplines confondues) par programme de 15 jours.

1. COUPE DU MONDE - (uniquement coureurs de l'équipe A)

Les coureurs doivent répondre aux critères suivants :

- Moins de 30 points FIS (SL)
- Moins de 40 points FIS (GS)
- Moins de 80 points FIS (SG)
- Moins de 100 points FIS (DH)

- Le programme doit être rentré 6 semaines avant la course.
L'inscription doit parvenir à l'organisateur 5 semaines avant celle-ci.
- Confirmation 15 jours avant la course (**sans rappel**).
- Si un coureur inscrit, ne participe pas à la Coupe du Monde sans excuse valable, il pourra encourir une suspension de 15 jours ou sera redevable d'une amende de 250 euros. De mauvaises conditions météorologiques ne sont pas une excuse valable.
- Les coureurs concernés de l'équipe A choisissent en début de la saison, après concertation entre eux, les compétitions auxquelles ils souhaitent participer.
En cas de contestation, la décision définitive appartiendra à la Commission Courses qui se basera sur les meilleurs points FIS.

2. COUPE D'EUROPE – (uniquement coureurs de l'équipe A)

- Le programme doit être rentré 6 semaines avant la course.
L'inscription doit parvenir à l'organisateur 5 semaines avant celle-ci.
- Confirmation 15 jours avant la course (**sans rappel**).
- Si un coureur inscrit, ne participe pas à la Coupe du Monde sans excuse valable, il pourra encourir une suspension de 15 jours ou sera redevable d'une amende de 250 euros. De mauvaises conditions météorologiques ne sont pas une excuse valable.
- Les coureurs concernés de l'équipe A choisissent en début de la saison, après concertation entre eux, les compétitions auxquelles ils souhaitent participer.
En cas de contestation, la décision définitive appartiendra à la Commission Courses qui se basera sur les meilleurs points FIS.

3. CHAMPIONNATS NATIONAUX (priorité aux coureurs de l'équipe A)

- Pour ce type de courses l'organisateur est tenu de nous attribuer un minimum de 2 places chez les Messieurs et de 3 places chez les Dames. Si la course n'est pas complète, les autres coureurs peuvent y participer.
- Programme à remettre au plus tard le 10 du mois pour les courses de la période du 20 au 05 du mois suivant.
- Programme à remettre au plus tard le 25 du mois pour les courses de la période du 06 au 19 du mois suivant.
- **Confirmation 8 jours avant la réunion course (sans rappel) – inscription auprès de l'organisateur 7 jours avant.**

4. COURSES JUNIORS (priorité aux coureurs de l'équipe Junior)

- Pour ce type de courses l'organisateur est tenu de nous attribuer un minimum de 2 places chez les Messieurs et de 3 places chez les Dames. Si la course n'est pas complète, les autres juniors peuvent y participer.
- Pour les courses NJC, si la course n'est pas complète, les autres coureurs peuvent y participer également.
- Programme à remettre au plus tard le 10 du mois pour les courses de la période du 20 au 05 du mois suivant
- Programme à remettre au plus tard le 25 du mois pour les courses de la période du 06 au 19 du mois suivant.
- **Confirmation 8 jours avant la réunion course (sans rappel) – inscription auprès de l'organisateur 7 jours avant.**

5. COURSES FIS

- Programme à remettre au plus tard le 10 du mois pour les courses de la période du 20 au 05 du mois suivant
- Programme à remettre au plus tard le 25 du mois pour les courses de la période du 06 au 19 du mois suivant.
- **Confirmation 5 jours avant la réunion course (sans rappel) – inscription auprès de l'organisateur 3 jours avant.**

En cas d'annulation d'une course FIS, les membres de l'équipe A et de l'équipe nationale junior inscrits à cette course auront priorité sur toute autre inscription jusqu'à 5 jours avant le jour de la réunion des chefs d'équipe.

Exemple : Pour une réunion de courses qui a lieu un vendredi soir, la priorité se termine le dimanche soir précédent.

6. COURSES CITADINES

- Pour tous les coureurs à l'exclusion **des ÉQUIPES NATIONALES**
- Priorité sera donnée aux jeunes de 1^{re} et 2^e année junior selon les critères suivants :
 - 1^e année junior : avoir moins de 150 points FRBS (pour toute la durée de la saison)
 - 2^e année junior : avoir moins de 110 points FIS. Cette priorité se termine avec la liste des points FIS du mois de janvier de la saison en cours.
- Programme à remettre au plus tard le 10 du mois pour les courses de la période du 20 au 05 du mois suivant
- Programme à remettre au plus tard le 25 du mois pour les courses de la période du 06 au 19 du mois suivant.
- **Confirmation 5 jours avant la réunion course (sans rappel) – inscription auprès de l'organisateur 3 jours avant.**

7. COURSES ENTRY LIGUE

- Priorité sera donnée aux Juniors de 1^{re} année – Ensuite, l’inscription se fera selon les meilleurs points FIS
- Programme à remettre au plus tard le 10 du mois pour les courses de la période du 20 au 05 du mois suivant
- Programme à remettre au plus tard le 25 du mois pour les courses de la période du 06 au 19 du mois suivant.
- **Confirmation 5 jours avant la réunion course (sans rappel) – inscription auprès de l’organisateur 3 jours avant.**

8. COURSES UNIVERSITY (priorité aux étudiants Universitaires et Hautes Écoles)

- Pour participer aux courses universitaires, l’âge minimum est de 17 ans et l’âge maximum 28 ans.
- Programme à remettre au plus tard le 10 du mois pour les courses de la période du 20 au 05 du mois suivant
- Programme à remettre au plus tard le 25 du mois pour les courses de la période du 06 au 19 du mois suivant.
- **Confirmation 5 jours avant la réunion course (sans rappel) – inscription auprès de l’organisateur 3 jours avant sauf deadline différent de l’organisateur (cfr Kaunertal).**

22.2. RÈGLES GÉNÉRALES

- 22.2.1. Les coureurs qui ont envoyé leur programme dans les délais prévus par le règlement auront priorité sur les coureurs qui s’inscrivent tardivement, même si les points FIS de ceux-ci sont meilleurs.
- 22.2.2. Les coureurs de l’équipe A ont priorité sur toutes les courses (à condition de respecter les délais d’inscription), sauf pour les courses Citadines et les NJC. Cependant, les membres de l’équipe nationale Junior, également membres de l’équipe A, conservent leur priorité sur les NJC.
- 22.2.3. Pour tous les types de courses, la sélection définitive se fera toujours sur base des **meilleurs points FIS**.
- 22.2.4. Ne pas confirmer son inscription dans les délais, rend celle-ci nulle.
- 22.2.5. Si une course est annulée et reportée moins de 48 heures avant celle-ci, la liste des inscriptions pour cette course reste valable. Ceci, sauf exception décidée par la Commission Nationale Courses. Par exemple, pour un coureur qui serait prêt d’obtenir sa qualification pour une participation à une Coupe du Monde, Coupe d’Europe, Championnat du Monde Junior - Senior, EYOF, ou un autre évènement important.

- 22.2.6. Si une course à laquelle sont inscrits des coureurs de l'Équipe A est annulée plus de 48 heures avant celle-ci, priorité sera donnée à ces derniers pour une inscription (selon leurs points) dans une autre course.
- 22.2.7. Si un coureur ne respecte pas la procédure décrite ci-dessus, une suspension d'un mois pourra lui être appliquée par la Commission Nationale de Ski Alpin.
- 22.2.8. Les coureurs inscrits à une course et qui ne participent pas à celle-ci sans annuler personnellement leur inscription auprès de l'organisateur et en envoyant copie de cet email au responsable des inscriptions, pourront aussi être suspendus pendant 1 mois.
- 22.2.9. Lorsqu'une réponse négative pour une participation, a été donnée par la personne responsable des inscriptions, les coureurs, entraîneurs et parents ne prennent pas contact avec un autre Membre de la Commission afin d'obtenir satisfaction.
- 22.2.10. La présence des coureurs lors des réunions de courses est interdite lorsqu'un responsable a été désigné. Lorsqu'un capitaine d'équipe est désigné, aucune personne étrangère à la nation belge ne peut se permettre de signer la feuille des inscriptions.
- 22.2.11. Une modification de la liste d'inscription lors d'une réunion de course ne pourra être faite que par le Capitaine d'Équipe désigné sur le formulaire.
- 22.2.12. Aucun coureur ne peut s'inscrire à une course sans avoir au préalable pris contact avec le responsable des inscriptions et encore moins céder sa place à un autre coureur.
- 22.2.13. Nombre de places Hommes :
- 4 places en FIS
 - 8 places en Citadines – 15 places s'il s'agit d'une course ARNOLD LUNN.
 - 2 places en coupe d'Europe.
 - 1 place en coupe du Monde.
- 22.2.14. Nombre de places Dames :
- 6 places en FIS
 - 8 places en citadines – 15 places s'il s'agit d'une course ARNOLD LUNN.
 - 2 places en coupe d'Europe.
 - 1 place en coupe du Monde.

**LE RÈGLEMENT D'INSCRIPTION SERA ENVOYÉ A CHAQUE COUREUR
POSSÉDANT UNE LICENCE FIS EN RÈGLE.
UN EXEMPLAIRE SIGNE POUR ACCORD DEVRA ÊTRE RENVOYÉ AU
RESPONSABLE DES INSCRIPTIONS JEAN-MARIE JONKERS. (SIGNATURE D'UN
DES PARENTS POUR LES COUREURS MINEURS D'ÂGE).
AUCUNE INSCRIPTION FIS NE SERA FAITE TANT QUE LE COUREUR N'AURA PAS
ENVOYÉ LE DOCUMENT SIGNE AVEC LA MENTION "LU ET APPROUVE"**

RÈGLEMENT ÉTABLI EN JUIN 2009

23. QUE NE FAUT-IL SURTOUT PAS OUBLIER LORS DE LA PARTICIPATION A UNE COURSE

- 23.1. Informez-vous à temps de l'endroit où vous devez vous rendre, de l'heure, du téléphone/fax de l'organisateur, des dates exactes...
- 23.2. Téléphonnez, avant votre départ, à l'organisateur afin d'éviter un déplacement inutile en cas d'annulation.

24. COMMENT OBTIENT-ON DES POINTS FIS

- 24.1. En obtenant par discipline 2 résultats dans les courses FIS ou CIT.
- 24.2. Si l'on n'obtient pas 2 résultats, une pénalité supplémentaire, dépendant de vos points FIS, sera appliquée.
- 24.3. Si pour des raisons impérieuses (*études, blessure*) vous n'avez pas pu participer à suffisamment de compétitions, cette pénalité sera limitée. Pour cela, il faut rentrer A TEMPS une ATTESTATION auprès du Secrétaire Général de la FRBS. Pour les études, avant le 15 novembre. En cas de blessure, par une déclaration immédiate avec annonce du début et la durée probable.

25. COMMENT CONNAITRE LES POINTS FIS LES PLUS RECENTS ?

- 25.1. Via le site Web de la FIS www.fisiski.com

26. INSCRIPTION DES RESULTATS SUR LA LISTE DES POINTS

- 26.1. L'inscription des résultats sur la liste des points FIS se fait automatiquement après la participation à une course FIS & CIT.

LISTE DES POINTS F.I.S

La liste des points est disponible sur internet www.fisiski.com

CALENDRIER F.I.S.

Le calendrier est uniquement disponible sur internet www.fisiski.com

CALENDRIER CITADIN

Le calendrier est uniquement disponible sur internet www.fisiski.com

CALENDRIER DES COMPETITIONS UNIVERSITAIRES

Le calendrier est uniquement disponible sur internet www.fisiski.com

CALENDRIER DES COURSES POUR ENFANTS

Le calendrier est uniquement disponible sur internet www.fis-ski.com

CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS

www.fis-ski.com

JEUX OLYMPIQUES 2010

Sont organisés à Vancouver (Canada) en 2010.

COUPE DU MONDE

www.fis-ski.com

**DECLARATION DES ATHLETES
Pour obtenir une licence (FIS)**

La Fédération Internationale de Ski impose à chaque coureur de signer un formulaire de décharge vis-à-vis de la FIS. Sans la signature de ce document, le coureur ne peut obtenir de licence FIS.

Le coureur doit remplir et signer ce formulaire en Anglais, Français ou Allemand.

- ☛ *Utilisez le formulaire imprimé sur la page suivante pour obtenir votre licence*
- ☛ *Envoyez chaque année un exemplaire complété et signé au secrétariat de la FRBS*
- ☛ *Ayez toujours une copie sur vous lorsque vous participez à une compétition FIS*

**Déclaration des athlètes
Pour l'octroi d'une licence internationale (FIS)**



DECLARATION DES ATHLETES
EN RELATION AVEC L'INSCRIPTION A LA FEDERATION
INTERNATIONALE DE SKI (FIS)



Conscient du fait que ma signature au bas de la présente déclaration ne limite pas l'obligation des organisateurs de préparer et maintenir les infrastructures servant aux courses de compétitions et de conduire ces dernières conformément aux règles et standards de sécurité édictées par la FIS, je soussigné/e,

Nom	Prénom	Année de n.	Nation
Discipline: alpin <input type="checkbox"/> nordique <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> Sexe: masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/>			

déclare ce qui suit:

1. REGLES, REGLEMENTS ET PROCEDURES DE LA FIS

Je comprends et accepte que ma participation à toute compétition faisant partie d'un calendrier FIS est sujette à mon acceptation de toutes les Règles, Règlements et Procédures de la FIS qui sont applicables en relation avec cette compétition. En conséquence, j'accepte d'être sujet à ces Règles, Règlements et Procédures et à la compétence des instances en charge de les appliquer. Sans que cela soit limité à ce cas, j'accepte en particulier la compétence exclusive du Tribunal Arbitral du Sport à Lausanne, lorsque celle-ci est instituée par les Règles FIS.

2. RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES RISQUES

Je suis pleinement conscient des risques potentiels que comporte la pratique du ski de compétition, notamment ceux découlant de la vitesse et des forces de gravitation, que ce soit lors d'entraînements ou durant les compétitions elles-mêmes. Je reconnais qu'il existe des risques liés à la recherche de performances en compétition, laquelle me conduit à exercer mes capacités physiques à leur limite. Je reconnais également que les facteurs de risque incluent aussi l'équipement, les conditions atmosphériques et les conditions de terrain, ainsi que des obstacles naturels ou artificiels. Je suis par ailleurs conscient que certains mouvements ou actions ne peuvent pas toujours être prévus ou contrôlés et par conséquent ne peuvent être évités ou prévenus par des mesures de sécurité.

En conséquence, je sais et accepte que lorsque je prends part à de telles compétitions, mon intégrité physique et, dans les cas extrêmes, ma vie même peuvent être en danger.

De plus, je sais et accepte que les dangers mentionnés, liés à ma participation peuvent menacer des tiers dans les aires de compétition et d'entraînement.

Je conduirai ma propre inspection des pistes de compétition et d'entraînement. Je notifierai immédiatement le Jury de tout souci que je pourrais avoir en relation avec la sécurité.

Je reconnais que je suis responsable du choix d'un matériel approprié et de son état, de la vitesse à laquelle je cours et de celui de ma ligne de course.

QuickTime™ et un
décompresseur TIFF (LZW)
sont requis pour visionner cette image.

PROGRAMME SAISON 20 -20

Nom du coureur :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

Cette saison, je prévois ma participation aux compétitions ou entraînements suivants :

	Période Du Au		Dénomination de la compétition ou de l'entraînement Ou lieu de la compétition	Indiquez le type
1				CIT FIS
2				CIT FIS
3				CIT FIS
4				CIT FIS
5				CIT FIS
6				CIT FIS
7				CIT FIS
8				CIT FIS
9				CIT FIS
10				CIT FIS
11				CIT FIS
12				CIT FIS
13				CIT FIS
14				CIT FIS
15				CIT FIS

Je m'engage à suivre ce programme, au mieux de mes possibilités.

Je m'engage à respecter le règlement d'inscription aux compétitions FIS dans son intégralité.

Je m'engage à suivre les modalités d'inscription et à respecter le code de bonne conduite décrit dans le vademecum.

Date :

Signature :

Date :

Signature :